AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0823
FR0000073793-FS0325

18 avril 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

DEVOTEAM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 avril 2017, la société par actions simplifiée Amiral Gestion (103 rue de Grenelle, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 avril 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DEVOTEAM et détenir, pour le compte desdits fonds, 551 043 actions DEVOTEAM représentant autant de droits de vote, soit 6,61% du capital et 5,36% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions DEVOTEAM sur le marché.

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 8 332 407 actions représentant 10 288 736 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.